

____ THONON
agglomération



**AVENANT à la
Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB
Quartier prioritaire de Collonges Ste-Hélène**

Entre

L'Etat,

représenté par le Préfet, M. Yves Le Breton

Halpades

représenté par son Directeur général, Monsieur Alain BENOISTON, sis 6 avenue de Chambéry, 74000 Annecy

La Communauté d'agglomération Thonon Agglomération

Représentée par son Président, Monsieur Christophe ARMINJON, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020, domiciliée à 2 place de l'Hôtel de Ville, BP 80 114, 74 200 Thonon-les-Bains, ci-après dénommée « l'agglomération »,

La ville de Thonon-les-Bains

représentée par son Maire en exercice, Monsieur Christophe ARMINJON, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, domicilié à l'Hôtel de ville, CS 20517, 74203 Thonon-les-Bains cedex, ci-après dénommée « la commune ».

Préambule

Identification du patrimoine concerné

Quartier	Nombre total de logements sur le quartier	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB pour Halpades	Estimation du montant de TFPB
Collonges Ste Hélène	602	143	21 954€

I Objet de l'avenant

L'objet de cet avenant est de prolonger la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB conformément à la prorogation du contrat de ville jusqu'en décembre 2023.

II Programme d'actions faisant l'objet de l'abattement TFPB- 2023

- Le tableau de présentation des programmes d'actions annexé identifie les actions envisagées ainsi que leur coût prévisionnel.
- Ce programme d'actions sera adapté annuellement à l'issue d'une phase de concertation avec les habitants et les membres du conseil citoyen volontaires, soit à l'occasion d'un diagnostic en marchant ou de tout autre processus de concertation.
- La sélection des actions à conduire sera faite de manière collective par les habitants, les bailleurs, l'Etat et les collectivités.

Un diagnostic en marchant a été réalisé le 10 novembre 2022 dans l'objectif de préparer la programmation 2023.

Une réunion bilan à mi-parcours sera organisée chaque année, pour s'assurer de la cohérence des actions menées et à prévoir sur le quartier.

Le

Pour l'Etat
Le Préfet de la Haute-Savoie,

Pour Thonon Agglomération
Le Président,

Yves Le Breton

Christophe ARMINJON

Pour Halpades
Le Directeur général,

Pour la commune
Le Maire

Alain BENOISTON

Christophe ARMINJON